

Bâtir un partenariat innovant entre paysans, chercheurs et conseillers agricoles en s'appuyant sur une démarche paysanne pour mettre en place et réussir des mécanismes de création d'innovations par les paysans avec les chercheurs

LES « SIFILELIKELAW » OU RESEAU DE "PAYSANS ESSAYEURS" DE L'ASSOCIATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES PAYSANNES (AOPP) - MALI

Présentée par Souleymane DIARRA, Chargé de suivi-évaluation - AOPP

Introduction

Depuis 1998, à l'issue des ateliers de réflexion sur les problématiques des filières céréales au Mali, l'AOPP a décidé d'engager une vaste campagne de sensibilisation à l'utilisation des semences certifiées. Ce travail s'est traduit par la mise en place des essayeurs paysans au sein de chaque OP membre en vue de tester des variétés de semences améliorées pour l'appréciation de leur performance par les autres producteurs. Pour cela, l'AOPP a promu la mise en place au sein de ses OP membres de groupe de paysans innovateurs appelés « Sifilèlikèlaw ». Pourquoi cette appellation ? le terme « Sifilèlikèlaw » a été adopté pour mettre fin à certains débats stériles, notamment avec les structures d'appui. Nous constatons que, ce que nous appelons « essai » peut prêter à confusion ; pour ces techniciens, on ne peut parler d'essai que lorsqu'il est suivi par la recherche alors qu'on parlera d'expérimentation quand il s'agit du même travail sans un suivi par la recherche. Alors que quand nous traduisons ces deux termes en bambara, ils ont la même signification.

L'importance du travail exige de chaque essayeur une réelle motivation personnelle et esprit de partage d'informations, une capacité à initier des expérimentations, à échanger sur les résultats entre eux et à les partager avec les autres. C'est pourquoi chaque année, après les récoltes l'AOPP organise des rencontres entre groupes d'OP de proximité, appelées rencontres sectorielles. Elles permettent aux producteurs de présenter et de débattre de leurs réussites, mais aussi de leurs difficultés en présence des représentants des services d'appui au monde rural. Un atelier national auquel sont invités des agents de vulgarisations et des chercheurs, permet de faire la synthèse des travaux des rencontres sectorielles et de débattre des questions de fonds.

Démarrée en 1998, l'expérience des « Sifilèlikèlaw » a connu un essor remarquable par le fait qu'à l'initiative des producteurs un cadre d'échange entre producteurs, services de vulgarisation et de recherche était né, faisant de l'AOPP un partenaire des services de recherche avec lesquels, elle participe à des programmes de recherche participative. En 2001, grâce aux résultats obtenus à travers le travail de *sensibilisation à l'utilisation des semences certifiées*, l'AOPP s'engage dans la production de semences certifiées. A partir de 2002, elle participe à la mise en œuvre des projets de recherche participative : agro biodiversité du sorgho dans les régions de Sikasso et de Ségou en partenariat avec l'IER et certaines ONG locales ; amélioration de la diversité génétique du sorgho dans le Mandé (Région de Koulikoro) en partenariat avec ICRISAT.

La sensibilisation à l'utilisation des semences certifiées qui est à la base de la création des « Sifilèlikèlaw », n'est qu'une des activités que ces derniers doivent mener ; en dehors des initiatives proposées par l'AOPP, ils doivent prendre des initiatives propres, les tester, échanger sur les résultats entre eux, les partager avec les membres de leurs OP et les autres OP de l'AOPP.

L'expérience AOPP en matière innovation paysanne ne se limite pas à ce seul domaine, mais nous avons fait le choix de l'expérience des « Sifilèlikèlaw » portant sur la sensibilisation à l'utilisation des semences améliorées. Ce document présente la description du processus de mise en œuvre de l'expérience, les forces et faiblesses de l'approche ainsi que les leçons apprises

1. Contexte et justification

L'AOPP est créée à Koutiala le 15 septembre 1995. Ses objectifs sont : identifier les problèmes des paysans maliens, défendre leurs intérêts, développer la connaissance et l'information entre régions et entre organisations paysannes par des échanges, faire entendre la voix des paysans et faire prendre en compte leurs points de vue dans toutes les questions qui les concernent. Par exemple : comment se professionnaliser en agriculture compte

tenu de l'organisation familiale et villageoise traditionnelle ? Quelles relations nouvelles nouer avec les services de l'Etat qui ont tendance à imposer leurs propres vues sans concertation préalable et sans écoute de l'expérience paysanne validée par les générations passées ? Quels sont les droits des paysans ?

Des ateliers régionaux sont organisés très vite pour expliquer la démarche et pour associer d'autres organisations paysannes au mouvement naissant. Mis en œuvre par les paysans de l'AOPP eux-mêmes, ces ateliers servent d'école accélérée à la prise de responsabilité : il faut tout à la fois prendre contact avec les officiels, avec les personnes ressources du secteur, rechercher des financements. Les deux réunions annuelles du bureau prévues par les premiers statuts se révèlent vite insuffisantes : il y en aura cinq en 1998 ! Le bureau définit les pistes de travail, assure le suivi des ateliers, prépare les missions, gère le budget, organise les assemblées générales (AG).

Lors des assemblées générales, chaque délégué (un par OP quelle que soit sa taille) fait le point sur les activités de son OP et sur les problèmes éventuels qu'elle a rencontrés. On parle de la vie de l'AOPP et de son évolution mais aussi et surtout de ce qui concerne le monde rural : bilan de l'hivernage, commercialisation du coton, manque de soutien de l'Etat à l'agriculture, formation, difficulté d'accès au crédit. Réunis pendant deux à trois jours dans un village, les délégués profitent des moments libres pour se connaître, pour nouer des liens. Les paysans s'affirment, la solidarité se renforce. L'organisation du monde paysan, toujours longue à mettre en place car elle bouscule un certain ordre établi, se manifeste petit à petit au fur et à mesure des difficultés rencontrées. L'AOPP affine progressivement ses objectifs, s'appuyant sur l'expérience acquise au jour le jour par les responsables.

C'est en mars 1997, réunie en AG à Zura (Tominian) que l'AOPP décide de créer des commissions pour travailler en groupes plus restreints sur des thématiques qui émanent des assemblées générales. Ainsi la commission céréale naît d'une rencontre spécifique organisée en novembre 1997 sur la production et la commercialisation des céréales au Mali dont les réflexions ont mis en évidence les constats suivants :

- La baisse des rendements due à la diminution de la fertilité des sols d'une part et aussi à l'inadaptation des variétés de semences utilisées par les populations aux réalités climatiques de leur terroir ;
- L'accès difficile au financement pour améliorer les conditions de production, mais aussi pour commercialiser les produits agricoles à travers une commercialisation groupée.

L'assemblée générale de février 1998 a décidé de retenir la première problématique et demandé à la commission céréale d'entreprendre des actions de sensibilisation pour la restauration de la fertilité des sols et l'utilisation des semences améliorées.

2. Description de la mise en œuvre du processus

Pour mener à bien le travail qui lui a été confié, la stratégie d'intervention de la commission va s'articuler autour des actions ci-après :

- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation destiné aux OP
- Conduite des expérimentations au sein des organisations membres sur les nouvelles variétés de semences retenues après la formation et sur le compost produit ;
- Organisation des visites des parcelles ;
- Organisation des ateliers d'échanges réunissant paysans essayeurs, techniciens de vulgarisation et chercheurs à la fin de chaque campagne ;

2.1. Les formations

Les formations portent sur deux thématiques à savoir : le compostage et l'utilisation des nouvelles variétés, mais chaque organisation paysanne était libre de choisir l'une ou l'autre des deux thématiques ou les deux.

Méthodologie utilisée pour les formations : sur proposition des membres de la commission céréale la méthodologie pour les formations repose sur les éléments à comprendre durant la formation et à partir desquels chaque organisation doit chercher ses formateurs auprès des services d'appui technique de proximité pour le compost.

S'agissant des formations sur les semences, elles étaient dispensées par les agents du service semencier national ou de la recherche. Puisqu'elles portent sur la présentation des caractéristiques des variétés, notamment leur exigence en termes de pluviométrie, ce sont les producteurs qui font leurs choix de spéculations et de variétés à tester et l'AOPP qui paye les semences à tester ainsi que les frais de formation.

2.2. La conduite des expérimentations

Même si les expérimentations sont conduites par les paysans essayeurs, elles se font sous la responsabilité des OP de base qui les choisissent selon les critères ci-dessous :

Les critères de choix des « sifilèlikèlaw » définis par les membres de la commission céréale et validés en Assemblée générale :

- Etre producteur et membre de l'OP
- Etre volontaire, motivé, stable, disponible et ouvert au changement
- Etre réceptif aux conseils et respecter les règles de conduite
- Avoir si possible des moyens (matériels et humains)
- Etre écouté et responsable d'exploitation
- Etre si possible alphabétisé
- Etre capable de restituer les résultats de sa parcelle

Considéré par l'AOPP comme une porte d'entrée des innovations au sein des OP de base (et donc de la communauté), les « Sifilèlikèlaw » sont perçus comme un outil de valorisation des savoirs paysans et sont gages de créativité et de changement en milieu paysan. Pour l'AOPP, ils favorisent un transfert rapide des technologies de la recherche comme les semences améliorées, mais peuvent aussi être un outil efficace de lutte contre l'introduction des OGM. Pour cela leurs missions consistent à :

- Conduire les expérimentations sur les variétés qu'ils ont retenues après la formation ;
- Installer des expériences pilotes sur des technologies issues de la recherche et des savoirs paysans au profit de leur OP
- Organiser des visites inter essayeurs et inter paysans
- Diffuser les informations sur les semences et les innovations aux membres de l'OP

Ainsi pour avoir de meilleurs résultats, les « Sifilèlikèlaw » doivent travailler dans un esprit de suivi mutuel en organisant des visites de terrain et d'échanges inter – essayeurs. Ils doivent établir un programme de travail prenant en compte les dates des rencontres et activités à réaliser en prévoyant une collaboration avec des techniciens de proximité pour répondre à d'éventuelles questions qu'ils se posent.

2.3. Organisation des visites des parcelles

Les visites de parcelles se situent à plusieurs niveaux. Ces visites sont organisées par :

- les essayeurs pour leurs échanges internes,
- l'OP de base pour des visites à l'intention de ses membres ; ces visites sont guidées par les essayeurs et permettent aux membres de juger les comportements des différentes variétés testées et de faire des choix ;
- l'AOPP pour des paysans essayeurs d'autres localités ainsi que des producteurs membres de l'AOPP ; ces visites permettent d'échanger sur la conduite des essais, les difficultés rencontrées et de commencer les discussions sur les variétés qui s'adaptent ;
- les membres de la commission céréale qui s'inscrit dans le cadre du suivi global du travail en vue de leur permettre une meilleure organisation des visites d'échanges, des ateliers d'échange et de bilan de campagne.

2.4. Organisation des ateliers d'échanges et de bilan de campagne

Ces ateliers sont de deux sortes : des ateliers organisés par zone que nous appelons **rencontres sectorielles**, qui regroupent des représentants des « Sifilèlikèlaw » et d'autres producteurs des zones proches, des services techniques de proximités pour faire le bilan de la campagne ; il s'agit de voir comment chacun a travaillé, quels sont les résultats obtenus, et quelles sont les leçons tirées après avoir échangé avec les techniciens sur des questions qu'on se pose.

Une rencontre nationale est ensuite organisée pour faire la synthèse des rencontres sectorielles qui fait l'état des variétés retenues par les producteurs dans différentes zones et des recommandations pour la campagne suivante.

3. Forces et faiblesses de l'approche

3.1. Les forces

- La commission céréale comme toute autre commission de l'AOPP est essentiellement composée de responsables paysans (9) choisis en fonction de leur engagement pour l'objet de la commission. C'est la commission qui planifie les activités, les met en œuvre et rend compte au bureau national ;
- L'approche résulte d'une volonté paysanne pour le changement et elle porte sur des solutions à une problématique réfléchie et partagée par l'ensemble des producteurs membres de l'AOPP ;
- La nouveauté dans le secteur du développement rural, que des paysans initient une démarche et invitent les autres acteurs en définissant leurs rôles ;
- La structuration de l'AOPP : l'occupation du territoire national, bien vrai que le nombre de membres n'était pas assez représentatif de l'ensemble des paysans du Mali, la dynamique existait dans toutes les régions et travaillait selon les mêmes principes ;
- Les résultats obtenus ont été significatifs : les paysans ont adopté les semences améliorées comme moyens de résiliences aux effets du changement climatique ; ce que la vulgarisation n'avait pas pu obtenir ;
- L'AOPP disposaient de ressources à travers un programme financé par la coopération française ;

3.2. Les faiblesses

Si les expérimentations sur les semences a été un succès, force est de reconnaître que les « Sifilèlikèlaw » comme porte d'entrée de nouvelles connaissances au sein des communautés n'a pas été le cas dans l'ensemble. Cette lacune est due à une insuffisance de suivi des « Sifilèlikèlaw » par les OP de base et d'animation du réseau. Les rencontres sectorielles ont toujours mis l'accent sur les échanges sur la conduite des expérimentations et les résultats obtenus, mais elles ne se sont jamais penchées sur le fonctionnement des « Sifilèlikèlaw ».

Ayant pris conscience de ces lacunes, en 2005 la commission céréale a fait une analyse de la situation sur la base des résultats d'une enquête dans les OP sur le fonctionnement des « Sifilèlikèlaw » en vue d'une relance de leurs activités. Les recommandations de ce travail n'ont pas été mise en œuvre à cause de l'arrêt du financement. Les partenariats sur les projets de recherche participative et de production de semence ont pris le pas sur les « Sifilèlikèlaw » qui n'ont pu être relancés qu'en 2010, mais cette fois encore sur les semences.

4. Principaux résultats obtenus et leçons tirées de l'expérience

- La sensibilisation des producteurs à l'utilisation des semences certifiées, qui a été initiées comme une solution à la baisse des rendements de céréales a été un succès ; car tout le monde a compris qu'il y avait un décalage entre les cycles des anciennes variétés et la pluviométrie actuelle des différentes localités ;
- Cette expérience a fait de l'AOPP un partenaire stratégique des structures de recherche, mais aussi un acteur incontournable de la filière semencière au Mali, ayant beaucoup contribué aux débats sur les questions de politiques semencières ; en 2009 un mémorandum paysan a été élaboré sur les semences

- paysannes et validé par l'ensemble des autres organisations faitières membres de la CNOP, puis remis au Ministre de l'Agriculture ;
- L'expérience a permis non seulement aux OP d'identifier des semences adaptées à leur milieu agro – climatique, mais aussi une bonne collaboration entre les producteurs et les agents d'encadrement techniques de proximité ;
 - Constitution d'un réseau de plus 1000 paysans multiplicateurs et essayeurs ou « Sifilèlikèlaw » ;
 - D'une situation de refus ou de méconnaissance des semences, à travers les essais, la demande a augmenté ; en 2000, après deux années de sensibilisation, le service semencier national ne pouvait plus satisfaire aux demandes exprimées ;
 - Aujourd'hui, grâce au Projet « Produire des semences en milieu paysan », en partenariat avec Oxfam Solidarité et avec l'appui financier du le Fonds belge de Survie (FBS (2005 à 2009) ayant permis la mise en place d'un réseau de 261 producteurs semenciers à Ségou et Koulikoro avec une capacité de production moyenne de 152,723 T de semences certifiées; couvrant dix spéculations à savoir : mil, sorgho, riz de bas fond et à maîtrise totale de l'eau, sorgho, le niébé, le fonio, l'arachide, le sésame, le bissap et le gombo
 - o Construction de 7 magasins au niveau des zones de production et un régional au niveau de la ville de Ségou pouvant contenir chacun au minimum 50T
 - o Constitution de 7 coopératives de producteurs de semences formant une Union Régionale des Sociétés Coopératives Semencières de Ségou
 - Les « Sifilèlikèlaw » permettent à travers leurs expérimentations de faire découvrir les nouvelles technologies de la recherche et d'orienter les producteurs semenciers dans la planification de leur production ; ce qui contribue à une meilleure commercialisation des semences produites ;
 - Une action collective, aussi pertinente qu'elle soit, a besoin d'une animation permanente pour permettre à tout le monde de comprendre la logique et les principes adoptés ; elle a besoin aussi d'être évaluée pour corriger les insuffisances afin d'un nouveau départ sans perdre de vue l'objectif de départ ;
 - Pour pérenniser une telle approche, les rencontres d'échanges et des formations sont nécessaires pour le renforcement des capacités des acteurs ; ce qui nécessite aussi des ressources pérennes pour lesquelles les organisations paysannes dépendent encore des financements extérieurs ;
 - Les « Sifilèlikèlaw » font un travail assez profitable pour la recherche et les paysans semenciers, mais aucune rémunération n'est prévue pour eux ; la production de semence étant une activité lucrative, les « Sifilèlikèlaw » se convertissent en paysans semenciers. Pour cela il y a un besoin de les encourager même si de fait, l'esprit du bénévolat peut exister dans l'engagement volontaire. Leurs apports doivent être reconnus par les OP de base, les paysans semenciers et les instituts de recherche.

5. Contribution à l'atelier

Tout au long du développement de l'expérience des « Sifilèlikèlaw », les paysans de l'AOPP ont certes appris des connaissances auprès des chercheurs, mais il a permis un échange constructif et positif d'expériences et de connaissances entre chercheurs, conseillers agricoles et paysans, ayant permis à l'AOPP de développer des argumentaires pour défendre ses positions dans le cadre de son dialogue politique.

Il s'agira de partager avec les autres participants, comment à partir d'une problématique identifiée de manière participative, l'AOPP a initié une action comme solution en comptant sur l'expertise paysanne, identifié et invité les acteurs qui peuvent apporter un plus (en termes de réponse aux questions qu'elle se pose) tout en définissant leurs rôles. Il s'agit de dire que l'expérience des « Sifilèlikèlaw » est une innovation organisationnelle qui contribue aux processus d'innovation menée par des paysans par le fait que les paysans montrent ; i) aux chercheurs et services d'appui qu'eux aussi les paysans ont des idées, des propositions sur les possibles solutions aux problèmes qu'ils rencontrent, ii) qu'ils ne recherchent pas un face-à-face Recherche-paysans pour savoir qui a plus raison que l'autre, mais au contraire ils cherchent à construire un dialogue fructueux et productif entre paysans et chercheurs, à mettre en place des mécanismes de création d'innovation par les paysans avec les chercheurs